



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30/06/2022

N° 47

### PROLONGATION DU BONUS ECOLOGIQUE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2022

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition énergétique, annoncent la prolongation du bonus écologique jusqu'au 31 décembre 2022, alors que le dispositif devait prendre fin aujourd'hui jeudi 30 juin 2022.

Dans le contexte actuel de hausse continue des tarifs des carburants à la pompe, de nombreux ménages souhaitent faire l'acquisition de véhicules peu émetteurs de CO<sub>2</sub> ayant une consommation de carburant réduite voire nulle (véhicule électrique, hydrogène ou hybride rechargeable).

Néanmoins, la hausse conjuguée des coûts des matières premières (acier et aluminium) et les pénuries de composants observées à travers le monde (notamment les semi-conducteurs) entraînent des hausses significatives des prix de ces véhicules peu polluants et l'allongement des délais de livraison.

C'est la raison pour laquelle l'Etat continuera à accompagner les ménages dans leur transition vers les véhicules propres et à soutenir l'industrie automobile française pour le développement de nouveaux véhicules peu émissifs.

Le Gouvernement a donc décidé :

- Le maintien du bonus écologique au niveau actuel jusqu'au 31 décembre 2022 (6000€ pour les véhicules électriques et 1000€ pour les véhicules hybrides rechargeables) ;
- L'augmentation du montant d'achat du véhicule, qui permet d'accéder à un bonus maximal de 6000€ pour les particuliers, en le passant de 45 000€ à 47 000€ ;
- L'allongement de la période de facturation possible de ces véhicules jusqu'au 30/06/2023 (pour les véhicules commandés avant le 31/12/2022)